

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS412

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« du service qui en exerce la mission »

les mots :

« des services qui en exercent les missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.